

**AFFJUR/DC-2024-138
DECISION DU MAIRE**

Objet : Signature de la convention relative au financement de 14 actions sur le programme budgétaire politique de la ville entre l'État et la ville de Trappes

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définissant le caractère-cadre du contrat de ville pour la Politique de la Ville ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5216-15, donnant à la Communauté d'Agglomération une compétence de plein droit en matière de Politique de la Ville ;

Vu la délibération n° 2024-88 du 8 juillet 2024 relative à la signature du Contrat de Ville 2024 - 2030 « Engagements Quartiers 2030 » ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Considérant la circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville ;

Considérant les orientations stratégiques définies par le comité interministériel des Ville (CIV) du 27 octobre 2023 ;

Considérant l'instruction de la secrétaire d'Etat chargée de la ville et de la citoyenneté du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

Considérant le dossier de demande de subventions déposé par la ville de Trappes ;

Considérant les 14 actions financées au titre de l'exercice 2024 : soirée des réussites, actions de formation pour autonomiser les Trappistes dans l'utilisation des outils numériques, soutenir et accompagner les parents – Maison des parents, mon 1^{er} job, soutien et valorisation des missions parentales, espace solidarité – Accueil de jour pour public en voie ou en situation d'exclusion, ateliers sociolinguistiques, accès libre dans les gymnases en soirée – Aller vers et créer du lien, accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans pour sortir du microcosme trappiste, femmes à l'honneur, ateliers sportifs parents-enfants, actions préventives et éducatives aux cyber médias et IA générative, atelier chantier d'insertion « Librairie Mille Feuilles », actions contribuant au développement et à l'émancipation des adolescents 11/17 ans ;

Considérant la notification des sommes allouées, ainsi que la convention de subventionnement à intervenir entre l'État représenté par Monsieur le Préfet des Yvelines et la commune de Trappes annexée ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La signature de la convention de subventionnement jointe en annexe au titre du programme

budgétaire de la politique de la ville de l'exercice 2024, portant sur une contribution de financière globale de 172 000 €.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Fait à Trappes,



CONVENTION DE SUBVENTION

Date de notification :

Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :
78780320 24 DS01 1178P02979 = 172 000,00 €

14 ACTIONS-VILLE DE TRAPPES

- VU la loi de finances initiale pour 2024 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances
 - VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
 - VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations ou fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État
 - VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
 - VU le décret 2019-1416 du 20 décembre 2019 (art.5) portant organisation de la Direction générale des collectivités locales
 - VU le dossier de demande de subvention déposé par l'organisme bénéficiaire
- Pour les aides de minimis inférieures à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux*
- VU le règlement n° 2023/2832 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général
- Pour les aides d'État supérieures ou égales à 750 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux*
- VU la décision du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général

L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a ouvert une plateforme collaborative « La Grande Équipe ». Créer votre compte dès à présent ! <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>. Vous aurez accès aux informations relatives à la politique de la ville et pourrez échanger avec les acteurs des quartiers prioritaires

Entre l'État, représenté par le préfet,

et l'organisme,

VILLE DE TRAPPES,
Hotel de Ville-Quartier Jaurès 1, Place de la République-BP 201 78195 TRAPPES CEDEX
représenté e par son représentant légal, Monsieur Ali RABEH

N° SIRET : 217806215 00547 N° Tiers Chorus : 2100035173

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préfecture des Yvelines
POLITIQUE DE LA VILLE
1 rue Jean Houdon - 78000 VERSAILLES
E-mail : pref-dicat-politique-ville@yvelines.gouv.fr - Tél : 0139497959

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'exercice 2024, l'État, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de 172 000,00 € au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n° 1 - DA00266685 - Soirée des réussites 2024 – VILLE DE TRAPPES : 10 000,00 €

Chaque année, les jeunes distingués par l'obtention de mentions aux diplômes nationaux (Brevet, Baccalauréat, études supérieures...) sont invités, accompagnés de leur famille, à participer à une cérémonie organisée au sein de la Halle culturelle "La Merise". Cette cérémonie constitue une opportunité de mettre en lumière les efforts et les talents de ces jeunes, qui se voient remettre des récompenses significatives.

Cette célébration ne se limite pas aux succès académiques des filières générales et supérieures, car elle met également en valeur les réussites des jeunes issus de l'enseignement professionnel adapté (SEGPA) ou ayant suivi un parcours à l'École de la deuxième chance. Par ailleurs, les parcours exemplaires dans les domaines artistiques, tels que l'accès au mérite dans des formations artistiques, ou dans le domaine sportif avec des résultats notables en compétition, sont également honorés.

L'engagement solidaire occupe une place particulière, mettant en avant les jeunes ayant réalisé des actions remarquables, notamment envers des publics marginalisés ou lors de séjours de volontariat international.

Il est important de souligner que, devant leur succès, les jeunes expriment leur reconnaissance envers les adultes qui les ont accompagnés. Ainsi, les éducateurs, enseignants et professionnels du champ éducatif et d'insertion professionnelle sont conviés aux côtés des familles pour partager ce moment significatif.

En plus de l'invitation traditionnelle des enseignants et chefs d'établissements du second degré, la Ville a pris l'initiative d'associer les équipes pédagogiques du 1er degré. Cette décision vise à mettre en évidence ce moment clé du parcours des lauréats et à assurer une cohérence pédagogique. En effet, le parcours d'un jeune en devenir se construit dès le plus jeune âge et tout au long de sa scolarité et de sa vie extrascolaire.

Action n° 2 - DA00266867 - Actions de formation pour autonomiser les Trappistes dans l'utilisation des outils numériques - VILLE DE TRAPPES : 10 000,00 €

L'offre de fonctionnement comprend des séances d'accompagnement individuel avec notre médiatrice numérique pour tous les publics exprimant le besoin d'un rendez-vous, ainsi que des parcours d'initiation informatique de premier niveau pour les usagers dépourvus de compétences informatiques. Cependant, l'évolution actuelle vers la transition numérique souligne le besoin d'un développement continu de formations et d'ateliers spécifiques en concordance avec des temporalités et besoins tout aussi spécifiques.

En réponse à ces besoins la Cyberbase poursuivra en 2024 des temps fort d'accompagnement et de montée en compétences numériques pour les Trappistes.

A ce titre nous identifions le public en deux catégories d'usagers :

- 1) Autonomie à Long Terme : Les usagers capables d'autonomie à long terme sont dirigés vers des parcours d'initiation informatique, avec une orientation préalable vers des parcours linguistiques pour surmonter les difficultés liées au langage. Puis récupérer sur des actions d'autonomie à court terme, lors de progressions notables.
- 2) Autonomie à Court Terme : Les usagers capables d'autonomie à court terme bénéficient actuellement d'accompagnements individuels. Cependant, notre offre de service manquait d'actions en direction de ce type de public.

Proposition d'Action :

Cette proposition vise à combler ce manque en offrant des formations spécifiques pour ce public, soulageant ainsi la médiatrice numérique, qui devrait être principalement dédiée aux rendez-vous

individuels avec les publics les plus fragiles. Mais aussi de renforcer notre capacité à rendre autonome différents niveaux de compétence d'utilisateurs.

Contenu des Formations :

Les formations se concentreront sur les domaines suivants :

- L'utilisation du portail internet de la ville lors des démarches de calcul de quotient familial ;
- Compréhension et utilisation de portail et application d'administration Publiques (CAF, CNAV etc.) ;
- Utilisation des plateformes de suivi scolaire (Pronote, Oze) ;
- Renforcement d'accompagnement et d'atelier à l'utilisation du portail des impôts lors des déclarations d'impôts ;
- Comprendre comment l'utilisation systématique des IA génératives comme CHATGPT peut être une aide quotidienne (d'autant plus pour un public présentant diverses fractures). Apprendre à savoir les utiliser à bon escient.

Ateliers d'Initiations/formations au Numérique :

Formation Avancée aux Services en Ligne :

Sessions approfondies sur l'utilisation des services en ligne tels que les plateformes administratives, les applications bancaires, et les services de santé en ligne. Mise en pratique des compétences acquises pour favoriser l'autonomie dans les démarches quotidiennes.

Formation à l'Utilisation de ChatGPT :

Introduction à l'utilisation éthique et responsable de ChatGPT. Sessions pratiques pour poser des questions pertinentes et comprendre les fonctionnalités de cette IA générative.

Formation à l'utilisation des outils de suivi scolaire :

Apprentissage des outils de suivi scolaire, notamment Pronote et Oze, pour les parents et les élèves. Ces sessions aborderont la navigation sur les plateformes, la consultation des notes et emplois du temps, et la communication avec les enseignants.

Sessions d'apprentissage et d'accompagnement à la déclaration des impôts :

Ces sessions offriront une assistance pratique, guidant les participants à naviguer sur la plateforme, comprendre les rubriques fiscales et soumettre électroniquement leurs déclarations. L'objectif est de démystifier le processus fiscal, accroître la confiance des contribuables et réduire les erreurs lors de la déclaration d'impôts. En renforçant ces compétences, nous visons à favoriser une participation autonome et éclairée dans les démarches fiscales.

Objectif Global :

Favoriser l'autonomie numérique des Trappistes à travers des formations adaptées à leurs besoins spécifiques, contribuant ainsi à l'émancipation individuelle au sein de la société numérique contemporaine.

Action n° 3 – DA00266648 – Soutenir et accompagner les parents – Maison des parents – VILLE DE TRAPPES : 30 000,00 €

Être parent, c'est se construire, grandir, faire des choix, hésiter, s'interroger, s'inquiéter... C'est pour cette raison que la Ville veut offrir un lieu convivial et accueillant à destination de tous les parents trappistes en devenir et actuels.

La Maison des parents (MDP) est une structure municipale dédiée exclusivement à la parentalité et s'adresse à tout parent trappiste. Nous soutenons l'enfant et sa famille dans la construction et le développement du lien d'attachement, essentiel au bien-être.

La famille évolue et les modèles familiaux se diversifient. La ville de Trappes a donc créé en 2006, un lieu ressource et novateur en matière de prévention, d'écoute, de fonctionnement et d'orientation. En effet, l'accueil est anonyme et la gratuité permet à toute personne d'accéder aux offres de la Maison des Parents.

Différents espaces, actions, individuelles et collectives constituent cette structure :

Action 1 : Le Lieu d'Accueil Enfant Parent

Cette espace est dédiée à l'ensemble des parents pour les soutenir, sans contrainte, dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative. Il a pour objectifs de :

– Préparer parents et enfants à la séparation avant l'accueil dans un mode de garde ou l'entrée à l'école

maternelle par exemple ;

- Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant ;
- Favoriser le passage entre le milieu familial et social ;
- Rompre l'isolement d'un certain nombre de parents par la création de liens avec d'autres adultes ;
- Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par l'échange avec d'autres parents ou avec des professionnels permettant ainsi aux parents de construire leurs propres références éducatives et en les confrontant à d'autres modèles éducatifs.

Ces lieux permettent à la fois :

- D'accompagner précocement des troubles de la relation parent-enfant ;
- D'accompagner la fonction parentale ;
- De rompre l'isolement ;
- D'offrir un espace d'épanouissement de chacun.

Le LAEP a lieu toutes les semaines les mardis de 9h à 11h30 et les jeudis de 15h à 17h30

Une équipe de 8 accueillants par roulement de deux accueillantes permet le bon fonctionnement de cet espace.

Action 2 : L'accompagnement individuel avec une psychologue

Soutenir le parent dans ses difficultés, ses questionnements, et lui offrir la possibilité de se rendre acteur des changements à opérer pour lui-même, dans une prise de conscience des répercussions pour sa famille, lui permettront de reprendre confiance en ses capacités éducatives et de parent. Ces entretiens s'inscrivent dans un large travail en réseau. Nous sommes un soutien à la fonction parentale et aux familles, dans un souci de prévention des troubles aggravés des enfants et des adolescents. Il s'agit de s'adresser aux parents en les considérant comme co-thérapeute dans la résolution des difficultés avec leurs enfants. Ce sont principalement des mères qui appellent d'elles-mêmes ou orientées par un partenaire parce qu'elles rencontrent des difficultés avec leur enfant. Nous avons un certain nombre de pères et de couples qui viennent à ces entretiens. Les situations sont diverses. Par exemple, nous pouvons avoir un parent qui a besoin de conseils, notamment sur la manière d'expliquer une séparation, un deuil à ses enfants, ou encore un parent en proie à des difficultés plus profondes qui nécessitent un soutien psychoéducatif pour l'aider dans sa relation avec son ou ses enfants et un soutien à la fonction parentale. Un travail de guidance parentale est alors entrepris.

La psychologue clinicienne écoute et aide les familles les mardis de 13h30 à 19h30, les jeudis et vendredis en journée sans dépasser les 18 heures semaine.

Action 3 : Le Parcours Linguistique et l'accueil des enfants des apprenants

Initialement conçu comme un moyen de lever les freins à la démarche d'apprentissage du Français, en permettant aux parents un mode de garde le temps des cours de Français proposés par la Ville, cet accueil spécifique a évolué afin de prendre en compte la spécificité de la séparation des enfants allophones ou issus d'un milieu ad-hoc.

Ces enfants âgés de 0 à 3 ans n'ont pas ou peu l'occasion de parler la langue française à la maison. Cet accueil doit permettre aux parents comme aux enfants d'être dans un cadre sécurisant et épanouissant ainsi que d'apprendre la langue française. C'est la première expérience de vie en collectivité pour l'enfant ainsi que sa première séparation avec son parent. Pour pouvoir se séparer l'enfant a eu besoin avant de s'attacher. La figure d'attachement est souvent la mère et/ou le père. Il est donc essentiel que l'enfant et le parent se sentent rassurés par cet accueil, pour pouvoir se séparer avec confiance. Il est très intéressant pour un enfant d'être avec des enfants du même âge que lui, il va pouvoir constater les différentes réactions face à ses actions, prendre conscience qu'il y a d'autres avis que le sien,

développer son langage. L'enfant s'éveille plus facilement et plus rapidement en collectivité. Il va avoir envie d'imiter l'autre et de repousser ses limites face aux autres enfants avant l'entrée à l'école (TJE ou petite section de maternelle).

Les objectifs sont :

- Accueillir les enfants dont les parents viennent au parcours linguistique ;
- 1ère séparation mère-enfant, accompagnement des deux pour préparer à l'entrée à l'école (TJE ou petite section de maternelle) ;
- Découvrir le français et le pratiquer au quotidien pour l'enfant ;
- Développer les capacités de l'enfant dans un espace de jeux ;

- Aider l'enfant à grandir ;
- Encourager l'usage du français pour amener le parent à une communication plus fluide ;
- Soutenir et accompagner le parent dans la séparation et dans l'apprentissage de la langue française ;
- Socialisation de l'enfant ;

Cet accueil se déroule les lundis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h15 en période scolaire. Le groupe est constitué de 12 enfants âgés de 0 à 3 ans encadré par une éducatrice de jeunes enfants et deux animatrices BAFA.

Action 4 : Atelier Maman, Papa, bouge avec moi !

Ces ateliers réservés aux enfants porteurs de handicap et la fratrie sont animés par une psychomotricienne et une éducatrice de jeunes enfants. Ils permettent de travailler autour du jeu à la fois la relation enfants parents, de mettre en lumière les potentialités des enfants aux parents et réciproquement. L'enjeu est que le parent partage un moment de complicité avec son enfant en dehors des soins. Le groupe est constitué de 4 à 6 enfants pour une session de 8 séances.

Les objectifs sont :

- Soutenir les ressources des parents ;
- Favoriser l'épanouissement des enfants ;
- Accompagner individuellement les enfants et les jeunes présentant des signes de fragilité et/ou porteurs de handicap.

Action 5 : Atelier d'éveil corporel

Les activités physiques jouent un rôle essentiel et prépondérant dans le développement physique, psychique et affectif de l'enfant. Les ateliers proposés favorisent l'épanouissement de ce dernier et son besoin de mouvement et de jeu, permettant de développer sa personnalité et lui apprenant à s'affirmer et à vivre en collectivité. Dans ce contexte sécurisant, l'enfant va pouvoir découvrir un nouvel environnement, s'épanouir corporellement et communiquer avec ses pairs. Le parent en étant attentif au développement psychomoteur de son enfant, la psychomotricienne va pouvoir guider chaque enfant au mieux et lui proposer des situations adaptées à ses compétences. Tout ceci en appuyant le parent dans son rôle d'observateur, d'accompagnateur de son enfant et de Valorisation des progressions de son enfant. Les séances ont lieu toutes les semaines les mercredis matin de 9h à 10h pour les enfants n'ayant pas acquis la marche et de 10h30 à 11h30 pour les enfants ayant acquis la marche jusqu'à 3 ans. Les groupes sont composés de 6 à 8 enfants et leurs parents. Ils sont animés par une psychomotricienne et une éducatrice de jeunes enfants.

Action 6 : Atelier Faber & Mazlish

Les ateliers « Faber & Mazlish » sont animés par une psychologue clinicienne habilitée à destination de parents désireux de réfléchir sur un autre mode de communication avec leurs enfants, partager des outils concrets et des façons innovantes d'apaiser les relations au quotidien. Ces ateliers visent également à permettre aux parents de trouver des réponses aux questionnements relatifs à l'éducation de leurs enfants. Le groupe travaille autour de mises en situation pour faire face aux moments de crises, faciliter l'accueil des émotions et apaiser plus facilement. Chaque parent s'aide d'un cahier spécifique « Faber & Mazlish » pour revenir sur les situations de crises et remplacer les réactions initiales par des habiletés permettant à l'enfant de s'apaiser plus facilement. Les groupes sont constitués de 6 parents par session de 7 ateliers de 2 heures.

Action 7 : Atelier de relaxation

Les ateliers de relaxation sont à destination de parents et également des parents avec leurs enfants. Il s'agit d'ateliers d'initiation à des méthodes de relaxation à des parents désireux de les découvrir et les développer dans leur vie quotidienne. L'intervenante en sophrologie et relaxologue mène les ateliers dans le but d'apaiser la gestion du quotidien, dans le respect de la culture de chaque participant, et ce, or de tout prosélytisme ou de propos ésotériques. Les ateliers parents se déroulent les lundis de 16h à 17h30 et les mardis de 17h30 à 19h pour les ateliers parents/enfants, en alternance durant les périodes scolaires.

Les objectifs sont :

- Permettre aux parents de s'accorder un temps de répit et de retour à soi, bénéfique pour la vie au quotidien ;
- Le soutien de parents dans leur parentalité ;
- Le renfort des liens parents/enfants ;

- Le partage d'expériences entre parents pour retrouver ses propres ressources.

Action 8 : Atelier danse "lâcher-prise"

La mise en place d'ateliers de danse de lâcher prise et de mouvement pour les parents présente plusieurs avantages et bienfaits, tant sur le plan individuel que familial. Voici quelques raisons pour lesquelles ces ateliers sont bénéfiques : gestion du stress, bien-être émotionnel, connexion avec soi-même, amélioration de la relation parent-enfant, exprimer sa créativité, renforcement du lien social, encouragement d'un mode de vie actif, développement d'un environnement familial positif.

Les objectifs sont :

- Favoriser le bien-être : offrir aux parents un moment de détente et de relâchement du stress quotidien grâce à la danse et à l'expression corporelle ;
- Encourager l'expression émotionnelle : permettre aux participants d'exprimer librement leurs émotions à travers la danse, favorisant ainsi une libération émotionnelle positive ;
- Renforcer la confiance en soi : Encourager les parents à se sentir à l'aise avec leur corps et leur manière de bouger, renforçant ainsi leur estime de soi ;
- Stimuler la créativité : proposer des exercices de danse libres qui stimulent l'imagination et la créativité des participants ;
- Favoriser la connexion parent-enfant : en se laissant aller à la danse et en lâchant prise, les parents peuvent être plus présents et disponibles émotionnellement pour leurs enfants ;
- Développer la conscience corporelle : à travers les mouvements et la danse, les participants peuvent prendre conscience de leur corps, de leurs tensions et de leurs sensations ;
- Encourager les liens entre parents : favoriser les échanges entre les participants pour renforcer les liens sociaux et créer un sentiment de communauté.
- Cultiver la pleine présence : inviter les parents à vivre le moment présent en se concentrant sur la musique et le mouvement, afin de réduire le stress lié aux préoccupations quotidiennes.

Action 9 : Atelier Jeux et Nous !

A la Maison des Parents et de manière générale, on peut constater que l'usage des écrans est quotidien chez les familles, même avec des tout-petits. Les ateliers portent l'ambition de favoriser le jeu afin d'éviter l'usage fréquent des écrans, entraînant des effets nocifs dans le développement de l'enfant et l'attention. Il s'agit donc de créer un espace de rencontre et de partage autour du jeu, d'une part pour libérer la parole des parents sur leur quotidien avec leur enfant, d'autre part pour renforcer le lien parent-enfant, en mettant en avant les capacités de chacun.

A travers le jeu, l'enfant explore et révèle tout son potentiel, sous le regard et la présence de son ou ses parent(s) qui se retrouvent acteur dans l'éveil de leur enfant. L'objectif de ce partage est d'amener un panel d'alternatives aux écrans par le jeu à partir de matériaux basiques, de récupération ou peu coûtant, dont les parents pourront se saisir dans leur quotidien. Les parents peuvent également avoir un autre regard sur le jeu et les expériences entreprises par leur enfant, permettant de répondre à des besoins essentiels pour mieux se construire. Les ateliers sont animés par une éducatrice de jeunes enfants durant les vacances scolaires.

Action 10 : Matinée Première rentrée à l'école

Cette matinée est proposée aux parents d'enfants entrant pour une première fois à l'école maternelle. L'objectif est de proposer un temps convivial et serein pour aborder des questionnements, des appréhensions, voire des inquiétudes concernant l'école et les besoins de l'enfant, son rythme, la propreté, les attentes et ce qui peut être dit aux enseignants pour faciliter l'intégration d'un enfant présentant des difficultés. Et apporter une égalité d'informations et de connaissances sur les enjeux de la première rentrée d'un tout-petit dans son parcours scolaire. L'action est prévue pour juin 2024.

Action 11 : Les groupes de paroles

Partager son expérience est un des meilleurs moyens de comprendre ce qui nous traverse et d'avancer dans ses questionnements. Lorsqu'un parent est face à une situation qui lui paraît difficile à surmonter, lorsqu'il souhaite tout simplement discuter avec d'autres parents, ou être le témoin de leur propre expérience, différents espaces de paroles sont proposés tels que :

- Parents d'enfants en situation de handicap ;
- Parents isolés ;
- Parents d'adolescents.

Les autres thématiques seront déterminées avec les familles, certaines pourront revenir en cours d'année en fonction des demandes et besoins des parents. Les groupes de paroles sont animés par la psychologue. Ils se déroulent une fois par semaine par session de 6 rencontres.

Action 12 : Café des parents

Le café des parents est un lieu d'écoute et de débat pour dénouer des situations du quotidien et retrouver plus de sérénité et de confiance au sein de la famille. Ils se déroulent une fois par mois, les samedis du 10h à 11h30, animés par la psychologue et un professionnel de santé en fonction de la thématique abordée.

Les thématiques sont les suivantes :

- L'épuisement parental
- L'alimentation de nos enfants, parlons-en !
- Café des parents d'ici et d'ailleurs
- Être père, être mère aujourd'hui
- Relations frères-sœurs
- Être parent d'enfant vieillissant porteur de handicap

Pour tous les cafés des parents, les objectifs sont d'ouvrir un moment d'échanges en accès libre pour réunir des parents autour de sujets qui les questionnent, les interpellent ou les éprouvent dans leur quotidien, permettre aux parents de rompre d'isolement, de partager de son vécu pour se libérer d'une pression ressentie et de s'enrichir des expériences de chacun.

Action 13 : Voyage autour des 1000er jours de l'enfant

L'accompagnement proposé aux parents prend la forme d'une invitation à la Maison des parents autour d'une proposition culturelle, comme préconisé par le rapport de Sophie Marinopoulos « Une stratégie nationale pour la santé culturelle - Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent ». En effet, les parents répondront plus facilement à une invitation qui propose un temps partagé avec leur enfant, plutôt qu'un temps informatif.

Angie Filin, psychomotricienne, incarne une « clown » qui initie la rencontre à partir de jeux corporels. La « clown » pose un regard poétique sur les relations parents-enfants, elle fait vivre les thèmes du lien, du voyage et de la découverte qui font écho au parcours du « devenir parent ». Elle s'ajuste en fonction de ses observations, ce qui installe confortablement les parents lors de leur découverte des ressources du territoire présenté par les professionnels.

Les objectifs sont :

- Partager un temps parent-enfant ;
- Informer les nouveaux parents de la démarche préventive des 1000 jours ;
- Mettre à disposition des parents une documentation préventive ;
- Lutter contre l'isolement, facteur de fragilisation du processus de parentalité ;
- Informer les parents sur les modes d'accueil, les lieux, professionnels et activités dédiés aux tout-petits ;
- Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et avec des professionnels.

Action 14 : Les permanences

La Maison des Parents ouvre ses portes à différents partenaires pour assurer des permanences utiles aux parents :

- L'association Père Mère Enfant Médiation (mardis de 9h à 12h et de 17h à 20h) ;
- L'association La Sauvegarde des Yvelines ARPE (1 samedi tous les 15 jours) ;
- L'association La Sauvegarde des Yvelines Accueillir (projet Bulle du matin 1 fois par mois) ;
- L'association Second Souffle (à la demande) ;
- L'association 1001 mots (1 fois par mois) ;
- L'association AFEV (projet de poterie 1 fois par mois) ;
- L'équipe du Programme de Réussite éducative utilise le lieu de la Maison des Parents pour des ateliers

parents/enfants ou pour des rendez-vous.

Action n° 4 - DA00266678 - Mon premier job - VILLE DE TRAPPES : 15 000,00 €

Valorisation des potentialités et capacités des jeunes comme outil d'insertion sociale et professionnelle car

la population jeune est importante, avec des réelles difficultés à avoir une première expérience professionnelle

(les 18-24 ans représente 11 % des Trappistes).

De nombreux jeunes déscolarisés n'arrivent pas à se projeter dans leur futur professionnel et recherchent un soutien dans leur démarche d'insertion.

Environ 40 chantiers sont programmés sur l'année. On entend par chantier une semaine de 24 heures de travail sur 4 jours (6h par jour) avec 1 heure de réception de fin de chantier.

Exemples de chantiers :

- Sensibilisation au respect du tri ;
- Construction de jardinières ;
- Peinture ;
- Nettoyage des jouets sur les écoles de la ville.

Action n° 5 - DA00266694 - Soutien et valorisation des missions parentales - VILLE DE TRAPPES : 25 000,00 €

Diverses actions sont proposées par les centres socioculturels.

Ces actions peuvent se dérouler dans les structures ou bien en extérieur (hors les murs).

1 - APE :

Les ateliers parents-enfants se déroulent tous les mercredis de 15h à 17h30 en période scolaire. Et tous les après-midis du lundi au vendredi pendant les congés scolaires.

Ces ateliers sont des activités diversifiées sous forme d'activités manuelles, lecture et écriture, jeux, découverte, chant et musique.

Lors de leur déroulement dans les centres, les APE finissent autour d'un goûter collectif réunissant toutes les familles.

2 - SÉJOURS :

Comme chaque année, 3 séjours sont organisés par les centres socioculturels. Un séjour à la montagne (vacances de février) et deux séjours à la mer (Juillet et août).

Ces séjours sont co-construits par le personnel des centres socioculturels et les habitants. Notamment pour choisir le lieu du séjour, la logistique, programmer les dates, les horaires, la répartition des tâches et les activités sur place.

3 - TEMPS DE CONVIVIALITÉ :

Organisés en journée ou bien en soirée, ils peuvent être des rencontres autour de repas partagés et des animations musicales, des jeux, du conte...

Les temps de convivialité sont un vecteur fort de lien intergénérationnel, culturel et familial.

En effet, l'organisation est prise en charge par les familles. Celles-ci sollicitent chaque participant à proposer des mets, de la musique des jeux.. de la culture d'origine.

4 - SORTIES FAMILIALES :

Dans l'objectif de promouvoir l'égalité de l'accès à la culture de tous les trappistes, une programmation de sorties culturelles, de visites de sites, de découvertes culturelles (Théâtre, musées, cinéma, cirque, zoo, aquarium et spectacles divers) leur est proposée par les centres socioculturels.

Cette démarche est consolidée par une politique tarifaire accessible à tous.

5 - BABY-LUDO ET BABAY-GYM :

Des espaces de jeux en direction des enfants de 0 à 3 ans sont ouverts dans les 3 centres socioculturels.

Accompagnés d'assistantes maternelles ou d'adultes référents, les enfants de chaque famille utilisent l'espace à leur choix. Individuellement, par groupes de familles ou bien en séance collective sous l'impulsion de l'animateur et l'éducateur sportif.

Ces espaces sont ouverts du mardi au vendredi de 9h30 à 11h30.

La présence d'un éducateur sportif au Baby-Gym permet aux enfants d'accéder au parcours de motricité composé de plusieurs éléments sportifs et ludiques.

6 - DES LIVRES A SOI :

Ce partenariat mené par les centres socioculturels et la médiathèque a pour objectif d'encourager les parents à s'approprier les divers outils leur permettant de sensibiliser leurs enfants à la lecture.

Les ateliers qui se déroulent une fois par mois au sein des centres permet aux familles de découvrir différents type de livres (POP- UP, ABCD aire - LE LIVRE SANS TEXTE- le livre audio...).

Dans ce cadre, trois sorties sont proposées aux familles : visite de la médiathèque, visite du forum du

livre et visite de librairies).

7 - PRATIQUE DU VÉLO EN FAMILLE :

Pendant la première semaine de chaque congé scolaire, un stage vélo est proposé à une dizaine de familles.

Cette action permet l'initiation à la pratique du vélo, l'apprentissage du code de la route pour finalement maîtriser la circulation urbaine à vélo.

Les enfants et leurs parents apprennent également les rudiments de la réparation du vélo.

8 - LE CONSEIL DE CENTRE :

Organisé une fois par mois, les habitants de tout le territoire sont conviés à cette instance.

La participation à chaque conseil est ouverte sans aucun engagement à tous les habitants du quartier. C'est ainsi qu'un noyau de 10 participants assidus s'est formé. Cela se complète par une vingtaine de présences ponctuelles.

Leurs missions et les modalités de fonctionnement : pour chaque conseil de centre, un ordre du jour est élaboré par l'ensemble de l'équipe ainsi que les habitants du territoire. En plus des points inscrits, une rubrique « divers » est consacrée aux débats autour des sujets spontanés ou bien urgents qui n'ont pas été proposés préalablement à l'ordre du jour.

Les habitants prennent connaissance des différents points de l'ordre du jour suffisamment de temps avant le conseil pour se préparer.

Afin d'optimiser la communication autour des conseils des habitants, un affichage est fait au centre socioculturel indiquant la date et l'ordre du jour. De plus, la date et l'heure du conseil sont également communiquées aux habitants via la programmation des centres qui apparaît une fois tous les deux mois.

Un compte-rendu est rédigé par le directeur du centre après chaque conseil. Ce compte rendu est distribué aux participants au conseil et est accessible à tous ceux qui souhaitent le consulter.

Le conseil de centre des habitants et une instance de consultation et de concertation qui permet :

- De croiser les regards des professionnels et des habitants sur le fonctionnement global du centre ;
- De croiser les regards sur la vie de quartier et de réagir par des actions collectives ;
- De se concerter sur les projets et actions à impulser ;
- Aux habitants d'avoir un regard sur la tenue du budget de fonctionnement et de prendre en compte les suggestions ou les réajustements qu'ils proposent.

Action n° 6 - DA00267360 - Espace Solidarité - Accueil de jour pour public en voie ou en situation d'exclusion - VILLE DE TRAPPES : 15 000,00 €

L'Espace Solidarité est situé au cœur du quartier prioritaire des Merisiers à Trappes.

L'équipe est composée de 3 ETP à savoir 1 Responsable (travailleur social) et de deux chargées d'accueil social.

L'Espace Solidarité est un lieu d'accueil, d'orientation, d'information et de soutien pour les personnes en situation de très grande précarité.

C'est un lieu de contact, de convivialité, vecteur de lien social où il est possible de se poser, de profiter d'une boisson chaude et d'une collation.

Les chargées d'accueil assurent une veille sociale : elles apportent une première écoute, une première évaluation de la demande, donnent les informations et orientent utilement. Elles peuvent aussi soutenir les bénéficiaires dans leurs démarches, les aider dans leurs appels téléphoniques ou assurer le relais auprès d'un partenaire.

Elles présentent les prestations de l'équipement et permettent la mise en relation avec l'interlocuteur interne et externe susceptible de répondre à la demande.

Les services proposés permettent de répondre aux besoins de première nécessité, sur le plan sanitaire, administratif, alimentaire, médical et social.

Le lieu met ainsi à disposition une salle de bain avec douche, des prises de courant, une machine à laver, un sèche linge, un nécessaire de repassage, un espace doté d'un téléphone pour permettre d'effectuer les démarches, un micro-onde, une photocopieuse.

Du linge de toilette, des kits d'hygiène, de la lessive, des couverts sont également mis à la disposition des bénéficiaires.

Des dépannages vestimentaires, alimentaires et matériels (duvet, sac à dos...) sont aussi proposés en lien avec le partenaire local.

La structure héberge également une épicerie sociale (confiée à la Croix-Rouge Française) et accueille des permanences de l'association des médecins bénévoles qui assurent des consultations à titre gratuit.

Le responsable de la structure, travailleur social, propose un soutien, un accompagnement social aux bénéficiaires, en fonction de leurs besoins (démarches d'accès aux droits, aux soins, hébergement/logement...)

Il s'emploie à développer et entretenir le réseau partenarial de la structure pour permettre une prise en charge adaptée aux besoins de chaque bénéficiaire. Il coordonne les actions en direction du public en concertation avec les partenaires.

La structure s'inscrit aussi dans les actions d'inclusion et de solidarité, portées par la Ville en accompagnant les bénéficiaires sur les activités proposées (sortie à la mer,...) et les actions de prévention en santé (autotest, promotion et accompagnement à la vaccination) en insérant les publics spécifiques de la structure dans ces actions, l'Espace Solidarité favorise la mixité sociale et contribue à la lutte contre leur exclusion.

Action n° 7 - DA00267289 - Ateliers sociolinguistiques de Trappes - 2024 - VILLE DE TRAPPES : 4 000,00 €

4 groupes ASL proposent des cours dans les 3 centres socioculturels de la Ville, implantés dans différents quartiers.

Les cours ont lieu sur le temps scolaire à raison de 3 séances de 2h par semaine, dont une à la Cyberbase, permettant de travailler l'accès aux droits (les démarches se faisant désormais en ligne), de réduire la fracture numérique et l'acquisition de compétences en bureautique. Tout cela permettant d'accroître la confiance en soi et d'acquérir une plus grande autonomie en plus de permettre un travail linguistique individualisé. La participation aux ASL est limitée à 3 ans, le dispositif fonctionne à entrées et sorties permanentes, ce qui permet de maintenir un effectif de 15 à 20 personnes par groupes selon les niveaux.

Au cours des ateliers, l'accent est mis sur l'utilisation et la contextualisation de la langue française dans la

vie quotidienne. L'apprentissage du français est un moyen et non un but. C'est pourquoi sont planifiées

durant les séances, des ateliers, groupes de paroles, visites, rencontres avec des professionnels ou partenaires venant parler de leurs métier et missions, de leur institution et des démarches qu'on peut y accomplir. Les groupes sont le plus souvent accueillis sur site, ce qui permet une appropriation du lieu ressource ciblé et des personnes ressources dans chaque espace social investi (IPS, cinéma, théâtre, bailleur, mairie...). Chacune des actions proposées fait l'objet d'un travail en amont et en aval pour répondre aux différents objectifs inhérents aux ASL (linguistiques, sociaux, relatifs aux Valeurs de la République)

Action n° 8 - DA00267342 - Accès libre dans les gymnases en soirée Aller-vers et créer du lien - VILLE DE TRAPPES : 10 000,00 €

La Ville de Trappes a fait le choix d'une ouverture des certains de ses gymnases en soirée. Cet accès libre, permet d'accueillir un public composé de jeunes et de jeunes adultes sur des temps où l'offre de services sportives est réduite.

Une partie du public accueilli est un public qui ne fréquente pas nécessairement les équipements municipaux en journée ; aussi, il est apparu comme pertinent de se saisir de ces créneaux pour développer une culture de "l'aller-vers" afin : de nouer des contacts, créer de la confiance et inciter à s'inscrire (le cas échéant) dans des démarches en journée.

Durant les nombreux créneaux ouverts aux jeunes, un lien est mis en place avec les médiateurs de la ville et les éducateurs spécialisés de l'IFEP afin de prendre contact avec les jeunes fréquentant les gymnases en soirée.

En effet, les médiateurs du service prévention et les éducateurs de l'IFEP profitent de ces créneaux, pour passer et instaurer un dialogue avec les jeunes présents, appréhender le climat social de la ville et transmettre de l'information en complément des éducateurs (orientation vers les structures ressources...). Ils peuvent également les aider et les accompagner dans les démarches du quotidien (rédaction de CV, recherche d'emploi...).

Les créneaux sportifs sont composés de football en salle, multisports, escalade, sports collectifs, athlétisme..

- 8 créneaux de football en salle sont proposés chaque semaine sur 3 gymnases de la ville ;

- 2 créneaux d'escalade sont disponibles chaque semaine sur le gymnase Broustal ;

- 1 atelier sports collectifs disponible chaque semaine sur le gymnase Mahier ;
- 1 créneau d'athlétisme est proposé chaque semaine sur le complexe Guimier/Chansac ;
- 2 créneaux "Crosstraining" sont ouverts aux jeunes afin de leur faire découvrir une nouvelle activité physique et de créer une ouverture d'esprit pour leur proposer autre chose que le football ;
- 1 créneau tennis est mis en place chaque semaine sur le gymnase Gagarine pour casser l'image d'un sport inaccessible.

La municipalité a choisi de diversifier les activités afin d'amener le public féminin vers la pratique sportive. Les jeunes filles doivent pouvoir s'approprier les équipements sportifs et pratiquer en toute sérénité avec le public masculin.

9 éducateurs, 2 agents sport ainsi que 2 stagiaires BPJEPS assurent l'élaboration et l'encadrement de ces ateliers.

Cette offre est gratuite sur inscription pour favoriser la participation du public visé.

Un dialogue est instauré entre les éducateurs, agents de prévention et les jeunes en grande majorité issus des Quartiers Prioritaires de la Ville. Tout ceci dans l'objectif de développer de la communication voir un lien de confiance. Durant ces différents créneaux, les éducateurs sportifs et de prévention sont des personnes ressources pour aider et conseiller les jeunes qui sont à la recherche d'informations. Ils les orientent vers la BIJ, Pôle Emploi, la Mission Locale pour qu'ils trouvent des stages, un métier ou une orientation scolaire. Un contact avec la Police Nationale ou Municipale est également possible et casser cette barrière entre les jeunes et les forces de l'ordre.

Action n° 9 - DA00267348 - Accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans pour sortir du microcosme Trappiste - VILLE DE TRAPPES : 15 000,00 €

- « Placement des jeunes en stage » : Accompagner les jeunes dans leur recherche de stage en les plaçant dans différents services de la collectivité ou dans des entreprises - 450 jeunes placés en stage sur l'année du CAP à la Licence avec une attention particulière pour les stages de 3ème (création d'un parcours de découverte des métiers) ;

- "Découvre ma Mairie" : En partenariat avec les 3 collèges du territoire, la collectivité propose un parcours de découverte des métiers au sein des différents services de la ville : Enfance, Jeunesse, Culture, Centre Technique Municipal, Centre Socioculturel. Une journée entrepreneuriat est au programme, avec visite d'une pépinière d'entreprises et rencontre d'entrepreneurs.

Cette semaine se clôturera par une demi-journée citoyenne avec débat sur la laïcité, retour sur la semaine et rencontre avec le Maire et les élus de la collectivité.

- « Réussir sa rentrée » : Accompagner les familles et les jeunes dans la recherche d'établissements scolaires ou d'organismes de formation. Au delà de la mise à disposition de documentation et de matériel nécessaire pour les recherches du jeune (liste d'établissements, téléphone, ordinateur...), les conseillères du BIJ les aident et les accompagnent dans leurs relations avec les institutions en s'appuyant sur un réseau composé des établissements scolaires, du Centre Information et d'Orientation (CIO), de La Missions Locale de L'école de la deuxième chance, de La cité des Métiers et des entreprises du territoire.

- "La cravate solidaire" : Dispositif permettant à un candidat de prendre conscience de son talent et de lui apprendre à se mettre en valeur de manière ludique. Aussi, sur une journée :

- Un demandeur d'emploi est accompagné individuellement par un coach en image et reçoit une tenue professionnelle gratuite ;

- Le candidat réalise un entretien blanc avec deux RH afin d'acquérir les codes verbaux et non-verbaux propres au monde de l'entreprise et utilise sa tenue en situation ;

- Il repart avec une tenue professionnelle complète adaptée à son projet et une photo professionnelle.

Cette action se positionne en bout de chaîne sur un public déjà suivi par des professionnels de l'insertion : Pôle Emploi, Mission Locale, École de la deuxième Chance, jeunes inscrits au Plan Régional d'Insertion de la Jeunesse (PRIJ), Services municipaux.

- « Forum de l'Emploi et de l'Apprentissage » en mars 2024 : Forum permettant la mise en relation, l'information et l'orientation des jeunes en difficulté avec l'insertion professionnelle ou en recherche d'une entreprise pour de l'alternance. En matinée, notre réseau partenarial (Mission locale, Cité des Métiers, Club Face, Yvelines information Jeunesse (YIJ), Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Pôle Emploi, Maison de l'Europe et le développeur de l'apprentissage) propose des ateliers CV, lettre de motivation, entretien d'embauche ainsi que des services civiques et l'après-midi, 45 entreprises et 3 CFA sont présents pour du recrutement sur des postes de jobs d'été, en contrat d'alternance, CDD et CDI.

Action n° 10 - DA00266894 - Femmes à l'honneur - VILLE DE TRAPPES : 5 000,00 €

Ce dispositif a pour objectif de promouvoir l'égalité Femmes-Hommes dans différents domaines : pratique sportive, santé, violences conjugales et sexuelles, droit à l'avortement, les femmes en politique, la charge mentale... Via l'organisation d'événements réguliers.

Ainsi, en 2023, nous avons organisé les événements suivants :

- Janvier 2023 : Organisation d'un théâtre forum sur la charge mentale à l'auditorium de Trappes ;

- Mars 2023 : Pour le mois de mars, avec la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous mettons en place différentes actions :
 - o Réalisation d'un festival « Show meuf go on » à la Merise, mettant en avant les artistes féminines, avec des spectacles différents tous les jours de la semaine ;
 - o Mise en place d'une soirée spéciale gratuite et ouverte à toutes et à tous le mercredi 8 mars avec un spectacle de la compagnie Déclat Théâtre. Une chorale devait également être présente mais a dû annuler en raison d'un nombre important de cas Covid parmi les membres ;
 - o Diffusion d'affiches aux slogans féministes dans la ville.

- Mai 2023 : Initiation féminine au vélo en partenariat avec le service des sports de la ville et l'association la Vie'Cycllette Verte.

- Juin 2023 : Dans le cadre du partenariat de la ville avec la Comédie-Française, nous avons emmené des habitants voir la pièce « Mémoire de fille » à Paris.

- Octobre 2023 : Suite au succès de notre première édition d'Octobre Rose, nous avons renouvelé cet événement, cette fois en proposant également une course en plus de la marche ; une action prévention de palpation des seins a également été proposée et encadrée par des professionnels de la santé.

- Novembre 2023 : Pour la lutte contre les violences faites aux femmes, nous avons à nouveau organisé une journée dédiée à la sensibilisation contre ces violences, en lien avec nos centres socio-culturel et nos ateliers de sociolinguistiques. Nous avons également participé à la marche féministe du 25 novembre en offrant le transport aux Trappistes voulant participer et organisé une séance d'initiation au self défense.

- Décembre 2023 : Un ciné-débat a eu lieu sur le film le Consentement avec l'association d'aides aux victimes DIRE.

Et en 2024, nous souhaitons mettre en place les actions suivantes :

- Mars 2024 : valorisation et invitations au festival « Show meuf go on » organisé à la Merise, mettant en avant les artistes féminines, avec des spectacles différents tous les jours de la semaine ;
- Avril 2024 : Initiations féminines au vélo en partenariat avec le service des sports de la ville et l'association la Vie'Cycllette Verte pendant les vacances scolaires ;
- Printemps 2024 : sortie à la comédie française dans le cadre de notre jumelage à déterminer ;
- Septembre 2024 : Valorisation de l'engagement associatif féminin lors du forum 2024 ;
- Octobre 2024 : Réédition de notre marche / course pour octobre Rose avec la présence d'un bus pour effectuer des mammographies ;
- Novembre 2024 : Pour la lutte contre les violences faites aux femmes, nous remettons en place des activités similaires aux années précédentes : une journée dédiée à la sensibilisation contre ces violences, en lien avec nos 3 centres socioculturels et nos ateliers de français (ASL + Parcours Linguistique). Nous avons également participé à la marche féministe du 25 novembre en offrant le transport aux Trappistes voulant participer et organisé une séance d'initiation au self défense. Cependant nous souhaiterions développer cette journée en l'ouvrant à un public plus large, notamment les jeunes ;
- Décembre 2024 : Nous souhaiterions à nouveau réaliser un ciné-débat en lien avec l'égalité femmes-hommes.

Action n° 11 - DA00267353 - Ateliers sportifs parents-enfants - VILLE DE TRAPPES : 1 000,00 €

Une fois par semaine, le service des sports propose un créneau Gym'Mini pour les enfants de 3 ans.

Cet atelier éducatif accueille chaque enfant avec un de ses parents. Il a lieu le mercredi de 17h à 18h dans le gymnase Broustal à Trappes.

Les créneaux de l'après-midi sont ouverts à 16 enfants de 3 ans obligatoirement accompagnés d'un parent acteur dans la séance.

Les séances sont encadrées par 2 éducateurs sportifs de la ville. Les éducateurs sont en charge de la préparation et la mise en place des parcours moteurs, des situations pédagogiques. Ils veillent également aux aspects sécuritaires des participants, conseillent les parents dans leur accompagnement auprès des enfants sur les activités. Les éducateurs représentent des personnes ressources pour des parents qui ont parfois des inquiétudes, questions sur le développement, l'évolution de leur enfant. L'écoute, le relai d'information, l'orientation vers des structures/ organismes ressources sont prépondérants sur ces créneaux.

Lors de ces séances, les parents sont acteurs et accompagnent leur enfant lors de la pratique. L'objectif étant de partager un moment ludique avec celui-ci, de le découvrir et le valoriser. En effet, les éducateurs mettent en place des situations ludiques afin que l'enfant et le parent coopère, le parent étant là pour assister et aider son enfant à évoluer. Ainsi une relation complice et d'entraide se développe entre les deux et permet de mettre en lumière les potentialités des enfants aux parents et réciproquement.

Action n° 12 - DA00266877 - Actions préventives et éducatives aux cybermédias et IA générative - VILLE DE TRAPPES : 8 000,00 €

Les médias, en particulier les nouveaux médias numériques, occupent une place centrale dans nos vies, influençant l'éducation, la culture et la société. Cependant, leur expansion rapide révèle des effets préoccupants, suscitant des inquiétudes quant à nos habitudes d'utilisation et à l'impact sur nos vies.

Les vulnérabilités sociales, souvent sous-estimées, amplifient les conséquences négatives du mauvais usage des médias, soulignant l'importance d'une approche éducative inclusive. Malgré leur valeur en tant que sources d'informations et de communication, les médias présentent des risques tels que le cyberharcèlement, l'endoctrinement en ligne, la consommation de contenus inappropriés et l'addiction aux smartphones. Les jeunes et les adultes, souvent insouciants, contribuent involontairement à la propagation de fake news, facilitant ainsi des situations d'hameçonnage et de vol d'identité.

Dans le cadre d'une éducation adaptée aux exigences actuelles, l'intégration de formations sur l'utilisation des IA génératives se présente comme un complément éducatif précieux, offrant une accessibilité sans contraintes de temps ou de lieu. Ces ateliers visent à systématiser le questionnement des nouveaux outils, fournissant des informations instantanées et des conseils personnalisés pour sensibiliser les utilisateurs aux risques des médias numériques et les encourager à remettre en question leurs pratiques.

L'aspect conversationnel des IA génératives constitue un atout majeur, renforçant les compétences des individus dans l'utilisation responsable du numérique. Ce projet ambitieux vise à déployer de manière cohérente des actions éducatives dans des tiers lieux, tels que des centres sociaux ou des écoles, devenant ainsi des points névralgiques pour dispenser ces formations et ateliers.

1. Sensibiliser et prévenir l'utilisation des cybermédias chez les enfants, les jeunes et les parents.

1.1 Création de rencontres préventives axées prioritairement cette année sur des interventions auprès des écoles trappistes, abordant différentes problématiques (Cyberharcèlement, cybercriminalité, usurpation d'identité, endoctrinement, fake news, hameçonnage).

1.2 Lors de l'accompagnement individualisé de la médiation numérique, la médiation cyberbase poursuivra ses sensibilisations autour de ces enjeux majeurs.

2. Accompagner et enseigner l'utilisation des outils numériques dans une optique éducative et sécuritaire.

2.1 Création d'un planning d'intervention de la médiation numérique au sein des différentes structures de la ville, visant à accompagner les usagers dans leurs pratiques et difficultés :

2.1.1 Poursuite de l'accompagnement individuel des publics les plus fragiles sur la mise en place des contrôles parentaux sur tous les médias, en particulier sur les plateformes de streaming pour éviter les phénomènes tels que "Squid Game". Développement d'un planning d'itinérance auprès des écoles trappistes.

2.1.2 Accompagnement individuel des usagers novices des réseaux sociaux pour maîtriser la visibilité de leurs profils. Les accompagnements individuels seront orientés par les différents partenaires en

connaissance de leur public en situation de vulnérabilité. Le cas échéant, ils seront dirigés vers des groupes d'apprentissage.

2.2 Création de groupes d'apprentissage et d'initiations aux bonnes pratiques des cybermédias.

2.2.1 Groupes d'apprentissage de l'utilisation des outils de contrôle parental multiplateforme et du comportement à adopter (parents) :

- Savoir installer un contrôle parental sur les consoles, ordinateurs, smartphones, tablettes, téléviseurs et plateformes de streaming ;
- Comprendre les différentes classifications par âge ;
- Gérer les comptes et mots de passe au sein d'une famille ;
- Réguler l'utilisation des écrans dans un espace commun.

2.2.2 Groupes d'apprentissage de l'utilisation sécuritaire des outils numériques (parents et jeunes) :

- Déceler des contenus à vocation d'hameçonnage (mails, SMS, sites internet) ;
- Reconnaître les situations d'escroquerie sur les sites ;
- Prévenir les rançongiciels, trojans et virus lors du télé.

2.2.3 Formation spécifique à l'utilisation de ChatGPT dans le cadre de l'éducation numérique :

- Comprendre les fonctionnalités de ChatGPT ;
- Apprendre à poser des questions pertinentes et éthiques ;
- Sensibilisation à la fiabilité des informations générées par ChatGPT ;
- Encourager une utilisation responsable et critique de ChatGPT.

Action n° 13 - DA00266924 - Atelier Chantier d'Insertion "Librairie Mille Feuilles" - VILLE DE TRAPPES : 9 000,00 €

Présente sur la ville de Trappes depuis 2006 et aujourd'hui en portage municipal, l'ACI Librairie Mille Feuilles permet de répondre à plusieurs besoins sur le territoire :

- proposer un dispositif d'insertion professionnelle au support d'activités original, valorisant, ouvert aux femmes ;
- créer un lieu de promotion et de démocratisation du livre ouvert toute l'année ;
- permettre le réemploi (vente, récupération des couvertures) et le recyclage de livre et papier.

Ce positionnement, à la croisée de l'économie circulaire et de l'IAE, permet de structurer un dispositif efficace d'accompagnement vers l'emploi pour des publics hétérogènes (genres, âges, niveaux de formation initiale) et un outil pertinent pour développer des actions autour du livre et de la lecture : livraison de livres dans les écoles en lien avec le CRPE, entretien et alimentation de 8 bites à livres sur le territoire, organisation complète des Journées de la Lecture initiées en 2022 et développées en 2023, création et accompagnement sur des projets innovants sur le livre et la lecture en adéquation avec les besoins et les spécificités du territoire.

Objectifs 2024 : tenue des ETP, valorisation et diversification des parcours, intégration des projets aux tâches des salariés.

Action n° 14 - DA00267351 - Actions contribuant au développement et à l'émancipation des adolescents 11/17 ans - VILLE DE TRAPPES : 15 000,00 €

La collectivité dispose de 3 espaces jeunes à proximité des 3 collèges de la ville :

- L'espace Jeunes Paul Langevin qui accueille les jeunes qui résident dans les squares des Merisiers, de la Boissière et de l'Aérostas ;
- L'espace Jeunes Anatole France qui accueille les jeunes de la Plaine de Neauphle et Camus ;
- L'espace Jeunes "Le Village" qui accueille les jeunes résidant dans le secteur du centre-ville, de Jean Macé, de Boubas, de Sand-Pergaud-Verlaine, de Thorez et de Farge.

Les structures jeunesse proposeront différents types d'actions :

1) L'accueil libre en période scolaire où une programmation mensuelle d'animations et de sorties sera proposée par les trois espaces jeunes (accueil libre gratuit, sorties et repas, gratuites à 12 euros). Les jeunes fréquentant les espaces seront sollicités et associés à l'élaboration de cette programmation et participeront également à la réflexion sur les offres de vacances.

Des animateurs référents (11/13 ans et 14/17 ans) veilleront à répondre aux besoins et attentes de chacun des publics.

Ainsi, des actions de prévention et de sensibilisation seront développées en plus d'une programmation d'animation ludique, créative et sportive.

Des actions regroupant les jeunes issus des différentes structures seront initiées chaque mois afin de

développer la mobilité sur le territoire et favoriser une mixité entre les quartiers de la ville : tournois sportifs/ e-sport, culturelles...

Ces différents temps, propices à l'échange et à la création de dynamique de groupe permettront d'initier et encadrés des projets collectifs: projets solidaires, écologiques, implication dans la vie de quartier (accompagnement dans la constitution de junior associations notamment).

Les structures sont ouvertes du lundi au samedi de 15h30 à 19h30 (mercredi et samedi dès 13h30) soit 28h d'ouverture hebdomadaire au public. L'ambition de la collectivité est également d'aller davantage vers un public qui pour des raisons d'éloignement des structures, de méconnaissance des dispositifs ne fréquentent pas les espaces jeunes et ne bénéficient pas d'activités péri et extra-scolaires. Des créneaux d'animation en semaine encadrés par une partie de l'équipe d'animation pourront être proposés sur différentes structures villes (centres sociaux, accueils périscolaires disponibles) afin de créer du lien avec de nouveaux jeunes et informer les usagers (parents/jeunes) sur l'offre existante.

2) Des offres pendant les vacances scolaires, où nous ouvrons sur les 2 semaines un à deux espaces jeunes par semaine afin de proposer des animations ludiques, sportives, culturelles, manuelles et des sorties.

Cette programmation travaillée par les équipes d'animation en lien étroit avec les jeunes a pour objectif d'être diversifiée dans le contenu mais également dans le format : activités à la carte mais également mini-stages de deux à quatre jours afin de valoriser, développer l'engagement des jeunes.

Une plaquette d'information est communiquée aux jeunes et aux familles par courrier 4 semaines avant les vacances scolaires, nous faisons une communication sur l'ensemble de la ville (15 000 boîtes aux lettres). Nous commençons les inscriptions en mairie et sur le portail famille 3 semaines avant les vacances. L'inscription préalable est obligatoire.

De plus, chaque été, le "club ados", installé sur le sable à proximité du solarium de la piscine municipale, permet à tous les jeunes collégiens et lycéens de moins de 18 ans, munis d'un "pass'ados" d'accéder à une programmation d'activités variées et à la piscine". Seules les sorties sont payantes, prix variable en fonction du coût de la sortie (de gratuite à 12 euros).

3) Un accompagnement aux initiatives collectives des jeunes. En effet, tous les ans, le service accompagne les projets des jeunes au sein des espaces jeunes et les finance dans le cadre du dispositif "Projet J" où une bourse pouvant aller jusqu'à 750 € par personne peut être versée. Une dizaine de dossiers par an sont financés via le bureau information jeunesse. Les animateurs des espaces jeunes interviennent en accompagnement des jeunes à la structuration de le projet mais également à la définition de la contrepartie solidaires qui est demandée aux jeunes souhaitant bénéficier de ce dispositif.

4) Des ateliers de découverte où sont mis en place cette année, des ateliers graff, manga, escalade, sports d'opposition, informatique, retro-gaming, réalité virtuelle sur les périodes scolaires, afin d'initier les jeunes à de nouvelles pratiques artistiques, culturelles ou sportives. Ils pourront ensuite être orientés vers des clubs ou des associations spécifiques à ces activités.

Ce projet a pour objectif de :

Soirée des réussites 2024 - VILLE DE TRAPPES

- Récompenser les jeunes ayant obtenu d'excellents résultats scolaires ainsi que les parcours exemplaires

dans les domaines du sport, des arts, de l'engagement solidaire, l'entrepreneuriat et l'enseignement adapté ;

- Valoriser l'accompagnement de ces jeunes réalisé par les familles et les professionnels (Éducation Nationale, accompagnants à la scolarité) ;

- Pérenniser les liens institutionnels avec les établissements scolaires ;

- Développer les échanges entre les publics jeunes et les acteurs de la politique municipale.

Actions de formation pour autonomiser les Trappistes dans l'utilisation des outils numériques - VILLE DE TRAPPES

Poursuite d'organisation de temps forts pour la formation et l'accompagnement numérique, alignés sur les objectifs suivants :

- Accompagner l'apprentissage du numérique des jeunes et adultes en vue de favoriser leur autonomie ;
- Faciliter l'accès aux droits dans le contexte de la dématérialisation et de la digitalisation croissante ;
- Libérer les usagers des services d'accompagnement numérique en renforçant leurs compétences ;
- Adapter les actions proposées à la temporalité des démarches administratives telles que celles auprès de la CAF, les impôts, le calcul de quotients, les outils de suivi scolaire... ;
- Inscrire ces initiatives dans une logique de proximité en intervenant au sein des structures partenaires, assurant ainsi une accessibilité maximale et une prise en compte des besoins spécifiques ;
- Intégrer l'apprentissage des IA Générative comme outil facilitateur et d'émancipation, favorisant l'appropriation de l'outil numérique par les usagers.

Soutenir et accompagner les parents - Maison des parents - VILLE DE TRAPPES

- Accompagner la réflexion des parents sur leur fonction éducative et parentale ;
- Dénouer et comprendre ce qui amène à des situation difficiles et/ou de conflits ;
- Mettre en avant les compétences parentales et acteur premier de son parcours de vie ;
- Permettre aux parents de mieux se situer dans l'environnement socio-éducatif de la ville, les mettre en relation avec les ressources locales pertinentes ;
- Écouter, informer, soutenir et orienter les parents en fonction de leurs attentes et celles de leurs enfants ;
- Être un lieu de ressource pour les professionnels du territoire ;
- Travailler en réseau et de façon partenariale ;
- Favoriser le lien Parent-enfant ;
- Permettre la continuité du parcours d'une famille et ne pas laisser les familles sans solution.

Mon premier job - VILLE DE TRAPPES

- Permettre à des jeunes d'avoir accès à une première expérience professionnelle ;
- Rendre les jeunes acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Soutenir les jeunes dans la réalisation de leurs projets ;
- Accroître l'action partenariale en direction des jeunes éloignés de l'emploi et des institutions.

Soutien et valorisation des missions parentales - VILLE DE TRAPPES

- Maintien, création et développement de liens intrafamiliaux et inter-familiaux ;
- Accompagnement des familles vers l'accès aux droits ;
- Valorisation de l'implication des habitants au sein des actions collectives.

Espace Solidarité – Accueil de jour pour public en voie ou en situation d'exclusion – VILLE DE TRAPPES

- Accueillir, informer, orienter, soutenir et accompagner les publics en situation de grande précarité ou d'exclusion sur le territoire (particulièrement les trappistes) ;
- Répondre aux besoins de première nécessité de ces publics en matière d'hygiène, de santé, d'accès aux droits et favoriser leur insertion.

Ateliers sociolinguistiques de Trappes - 2024 - VILLE DE TRAPPES

- Maîtriser la communication orale et écrite dans les différentes sphères de la vie quotidienne ;
- Développer ou acquérir la compréhension et la production écrite dans les différentes sphères de la vie quotidienne ;
- Connaître, investir et utiliser son environnement social et culturel pour acquérir ou renforcer l'autonomie ;
- Apprendre à vivre "ici et maintenant" selon les codes sociaux et culturels de la société d'accueil ;
- Rompre l'isolement social et trouver des repères dans la ville, l'agglomération en travaillant la mobilité ;
- Travailler à la réduction de la fracture numérique au quotidien ;
- Permettre l'accès aux droits ;
- Travailler les valeurs de la République.

Accès libre dans les gymnases en soirée Aller-vers et créer du lien - VILLE DE TRAPPES

- Proposer aux jeunes trappistes des créneaux sportifs gratuits ;

- Créer un lien avec le service prévention de la ville et l'IFEP ;
- Créer du lien social avec les jeunes en manque de repères ;
- Tenter de rapprocher les jeunes d'une structuration de l'activité semblable au droit commun ;
- Amener le public féminin vers la pratique sportive ;
- Créer un lien avec les familles des moins de 13 ans ;
- Diversifier la pratique sportive des jeunes ;
- Accompagner les jeunes les plus marginalisées dans leur démarches administratives (recherche d'emploi, étude, stage).

Accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans pour sortir du microcosme Trappiste - VILLE DE TRAPPES

- Favoriser la mobilité et l'insertion socioprofessionnelle des 15/25 ans ;
- Augmenter l'autonomie, l'esprit critique, l'ouverture d'esprit ;
- Retrouver l'insertion professionnelle grâce à des projets concrets (stage, apprentissage...) ;
- Assurer un suivi personnalisé pour les jeunes les plus en difficulté.

Femmes à l'honneur - VILLE DE TRAPPES

Ce dispositif a pour objectif de promouvoir l'égalité Femmes-Hommes dans différents domaines : pratique sportive, santé, violences conjugales et sexuelles, droit à l'avortement, les femmes en politique, la charge mentale... Via l'organisation d'événements réguliers.

Ateliers sportifs parents-enfants - VILLE DE TRAPPES

- Travailler sur le plaisir parents/enfants : être ensemble.
- Renforcer le lien parents/enfants.
- Tendre vers une mixité de genre, de quartier (lutte contre la sectorisation) et d'origine sociale.
- Permettre aux parents et enfants de partager des moments en dehors de l'espace familial.
- Faire découvrir de nouvelles disciplines.
- Créer du lien social.
- Sensibiliser le public aux valeurs du sportive.
- Valoriser les enfants au travers de différentes activités par le biais du sport.

Actions préventives et éducatives aux cybermédias et IA générative - VILLE DE TRAPPES

- Prévenir et sensibiliser les enfants, les jeunes et adultes sur les bonnes et mauvaises pratiques médiatiques (Cyberharcèlement, cybercriminalité, usurpation d'identité, endoctrinement, Fake news, Hameçonnage).
- Enseigner les méthodes de protection, autant sur le plan numérique que celui du comportement à avoir.
- Apprendre à maîtriser la configuration de ses profils et ainsi gérer sa visibilité sur différents médias.
- Accompagner et enseigner la mise en place du contrôle parental sur les différents médias (Télévision, ordinateurs, smartphones, consoles, plateforme de streaming).
- Enseigner l'utilisation des IA générative, qui offre une opportunité unique pour les individus moins familiers avec les outils numériques. En éliminant certains obstacles à l'entrée dans le monde numérique.

Ces missions cibleront tout le public dans une logique de mobilité et de proximité afin de couvrir tout le Territoire de la ville. En effet, ces actions seront réalisées sur les différentes structures de la ville (Centres sociaux, maison des parents, espaces jeunes). Cependant cette année l'accent sera mis sur des interventions auprès des écoles de la ville.

Atelier Chantier d'Insertion "Librairie Mille Feuilles" - VILLE DE TRAPPES

Dispositif d'insertion professionnelle pour publics éloignés de l'emploi : DELD, BRSA, BASS, titulaire RQTH, habitants QPV, parents isolés.

Réappropriation d'un cadre de travail autour de la gestion d'une librairie de livres d'occasion et du développement de projets autour du livre et de la lecture.

Accompagnement socio-professionnel individualisé afin de lever divers freins à l'emploi, de structurer le projet professionnel et d'accompagner le salarié vers sa prise de poste.

Actions contribuant au développement et à l'émancipation des adolescents 11/17 ans - VILLE DE TRAPPES

- Susciter l'engagement et contribuer à la responsabilisation des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés ;
- Accompagner les jeunes vers un développement de leurs potentiels soit à travers des actions collectives, soit en soutenant leurs initiatives individuelles ;
- Inciter les jeunes à l'éveil, à l'ouverture, aux différentes cultures à travers le processus de création et d'imagination ;
- Sensibiliser les jeunes aux dangers des conduites addictives ;
- Développer une veille sur les nouvelles problématiques rencontrées par les jeunes (fake news, harcèlements, conduites à risques...) afin de proposer des actions de sensibilisation et de prévention ;
- Accompagner les parents, favoriser le dialogue et les échanges pour rechercher une meilleure implication dans les activités extra et péri-scolaires de leurs enfants ;
- Consolider et développer des actions collectives sur la ville ;
- Encourager la mixité, les échanges entre les jeunes ;
- Poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ socioéducatif ;
- Développer une offre de loisirs et d'information de proximité hors des espaces jeunes afin de créer du lien avec un public éloigné des institutions ;
- Développer la mobilité des jeunes sur le territoire et freiner le sentiment d'appartenance à un seul quartier.

Pour réaliser ce projet, les moyens suivants seront mis en œuvre :

Soirée des réussites 2024 - VILLE DE TRAPPES

La Ville met à disposition son personnel et ses infrastructures pour la tenue de cet événement.

Coordination de l'évènement : Responsable BIJ.

Gestion administrative : BIJ et Service Jeunesse.

Installation : Service manutention + agents de la halle culturelle.

Buffet : Cuisine centrale de la ville.

Animation : Prestation de service.

Sécurité : Prestation de service.

Lieu : Halle culturelle La Merise.

Actions de formation pour autonomiser les Trappistes dans l'utilisation des outils numériques - VILLE DE TRAPPES

Moyens humains :

Une médiatrice numérique en charge à 50 % de son temps sur cette action ;

Un animateur multimédia en charge à 25 % de son temps sur cette action ;

Un responsable de structure à 25 % de son temps sur ces actions, dans le cadre de la préparation partenariale, le suivi et bilan.

Moyens matériels :

- Ordinateurs portables et accessoires de transport ;
- Connexion internet mobile (transportable sur divers structures ville) ;
- Tablettes et smartphones ;
- Vidéoprojecteur et écran de projection mobile ;
- Un copieur couleur ;
- Véhicule ville ;
- Licences logicielles ;
- Outil logiciel en saas.

Soutenir et accompagner les parents – Maison des parents – VILLE DE TRAPPES

Agents permanents 5 ETP comme suit :

- Responsable 0.20 ETP

- Adjoint 0.80 ETP

- Chargée d'accueil 1 ETP
- Chargée de mission parentalité et droits de l'enfant 1 ETP
- EJE 1 ETP

Agents horaires, agents permanents mis à disposition des actions de la Maison des parents et prestataires 2 ETP :

- Psychologue 0.50 ETP
- 5 Accueillants LAEP 0.60 ETP
- Psychomotricienne 0.20 ETP
- Sophrologue, Psychologue atelier Faber & Maslish / prestataire danse 0.10 ETP
- Animatrice du parcours linguistique 0.60 ATP

Mon premier job – VILLE DE TRAPPES

Les jeunes seront informés grâce à une plaquette de communication qui sera distribuée sur les lieux d'accueil public, leur permettant ainsi de postuler avant une date limite. Par ailleurs, les acteurs de terrain comme les conseillers du Bureau Information Jeunesse, les agents de médiation, les animateurs, les référents de parcours de la Réussite Éducative, joueront un rôle crucial en relayant l'information aux jeunes qui fréquentent les lieux d'accueil de la ville mais également les publics les plus éloignés des institutions.

Une collaboration avec le Département est également envisagée, visant à permettre aux travailleurs sociaux de diffuser efficacement l'information à leur public lorsque cela est nécessaire.

La sélection des candidats se fera au cours d'une commission partenariale, composée de professionnels du territoire, notamment du Service Jeunesse, de la Médiation/Prévention, de la Mission locale, et des bailleurs.

Les jeunes retenus devront fournir une justification de visite médicale avant le début du chantier.

En ce qui concerne les chantiers technique (peinture, jardinages ..), les jeunes bénéficieront d'un encadrement technique et pédagogique assuré par l'entreprise d'insertion BATVIE ou des associations en lien avec ses domaines (ville verte ..)

Soutien et valorisation des missions parentales - VILLE DE TRAPPES

3 centres socioculturels tous munis de locaux spacieux, téléphonie et matériel informatique, armoire de stockage de matériel, Tableau, tables, chaises, sonorisation, matériel pédagogique...

Moyens humain : chaque centre est composé est composée d'une équipe pluridisciplinaire avec un directeur, un référent familles, un chargé d'accueil et des animateurs.

Espace Solidarité - Accueil de jour pour public en voie ou en situation d'exclusion - VILLE DE TRAPPES

L'équipe se compose de 3 ETP ;

Le local est équipé :

- d'une salle d'accueil avec un point convivialité (café, thé, gâteaux, jus de fruit...) ;
- de deux bureaux dont un est équipé de matériel médical ;
- d'un bureau d'appoint : stockage, photocopieuse, micro-onde, réfrigérateur ;
- d'une salle de douche PMR avec lavabo ;
- d'un espace laverie équipé d'une machine à laver, d'un sèche linge, d'un nécessaire de repassage ;
- d'un espace dédié à l'épicerie sociale.

Tous les espaces sont dotés de matériel informatique utilisé par les agents dans l'exercice de leurs missions.

Ateliers sociolinguistiques de Trappes – 2024 – VILLE DE TRAPPES

1 salarié communal gère le Guichet Unique

2 salariés communaux gèrent l'animation des groupes ASL

Accès libre dans les gymnases en soirée Aller-vers et créer du lien - VILLE DE TRAPPES

Masse salariale + matériel pédagogique + locaux

Accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans pour sortir du microcosme Trappiste - VILLE DE TRAPPES

Les jeunes seront informés par une plaquette de communication annuelle qui regroupe l'ensemble des dispositifs.

En outre, les acteurs de terrain tels que les conseillers du BIJ, les médiateurs de la ville relayent l'information aux jeunes les plus éloignés des institutions. Une permanence est organisée au sein des collèges et lycées de la ville pour toucher un public captif (en plus des réseaux sociaux et des autres outils de communication de la municipalité).

Femmes à l'honneur – VILLE DE TRAPPES

Le Pôle Vie Démocratique et Associative est en charge de ce dispositif, il est composé de 4 agents. Par ailleurs, ces missions impliquent également d'autres services de la ville, comme les centres socioculturels, le service jeunesse ou encore les services techniques.

Ateliers sportifs parents-enfants – VILLE DE TRAPPES

2 éducateurs sportifs de la ville

Utilisation d'une salle dans un équipement sportif

Achat de matériel

Actions préventives et éducatives aux cybermédias et IA générative – VILLE DE TRAPPES

Moyens humains :

Une médiatrice numérique en charge à 50 % de son temps sur ces actions, dans le cadre des accompagnements individualisés et groupes de prévention.

Un animateur multimédia en charge à 35 % de son temps sur ces actions, dans le cadre des groupes d'apprentissages.

Un responsable de structure cyberbase à 20 % de son temps sur ces actions, dans le cadre de la préparation partenariale, le suivi et bilan.

Moyens matériels :

- Ordinateurs portables et accessoires de transport ;
- Tablettes / Smartphones ;
- Connexion internet mobile (type 4g) ;
- Un Vidéoprojecteur ;
- Un copieur couleur ;
- Véhicule ville ;
- Licences logiciels.

Atelier Chantier d'Insertion "Librairie Mille Feuilles" – VILLE DE TRAPPES

- 1 responsable de la librairie et encadrante technique métiers du livre 1 ETP ;

- 1 responsable adjoint 0.8 ETP ;

- 1 agent polyvalent 1 ETP ;

- 2 CIP 0.2 ETP ;

- 10 postes en CDDI.

Une librairie et un local de stockage.

Un véhicule.

7 PC renouvelés sur 2022 et 2023 via FDI, 1 imprimante, 1 caisse enregistreuse tactile, 1 terminal CB.

Actions contribuant au développement et à l'émancipation des adolescents 11/17 ans - VILLE DE TRAPPES

Une équipe de 17 agents à temps plein répartis sur 3 structures dont 14 animateurs et 3 responsables, pendant les vacances scolaires + 5 animateurs vacataires complètent les équipes. Une équipe administrative de 2 assistantes de direction, 1 directeur Éducation et jeunesse et 1 responsable jeunesse pilotent l'offre et gèrent les inscriptions.

Article 2 : Respect du Contrat d'engagement républicain par les associations et les fondations

Le bénéficiaire de la subvention représentant une association ou une fondation, s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'association ou la fondation informe ses membres par tout moyen (affichage dans ses locaux, mise en ligne sur son site internet, etc...) des engagements inscrits dans le contrat d'engagement républicain. Elle veille à ce qu'ils soient respectés par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

Tout constat d'un manquement commis par l'une ou l'autre de ces personnes conduira au reversement de la subvention au prorata de la période restant à courir.

Article 3 : Imputation budgétaire et comptable

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel : 0147-01-10

Code activité : 0147010101

Groupe marchandise : 10.03.01

L'ordonnateur de la dépense est : le préfet.

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : la Préfecture des Yvelines

Le comptable assignataire est : le directeur des finances publiques

94 RUE REAUMUR

75104 PARIS CEDEX 02

Article 4 : Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN : FR703000100866G780000000037

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 : Détermination du montant de la subvention

Le montant de la subvention a été déterminé au vu du budget prévisionnel établi par l'organisme dans son dossier de demande de subvention. Le financement n'excède pas la différence entre les charges directes et indirectes et les recettes engendrées par la mise en œuvre de l'action.

Les coûts totaux estimés éligibles sont de :

Action n° 1 : Soirée des réussites 2024 – VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 57 850,00 €.

Action n° 2 : Actions de formation pour autonomiser les Trappistes dans l'utilisation des outils numériques – VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 54 494,00 €.

Action n° 3 : Soutenir et accompagner les parents – Maison des parents – VILLE DE TRAPPES
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 360 700,00 €.

Action n° 4 : Mon premier job — VILLE DE TRAPPES
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 68 250,00 €.

Action n° 5 : Soutien et valorisation des missions parentales – VILLE DE TRAPPES
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 567 000,00 €.

Action n° 6 : Espace Solidarité – Accueil de jour pour public en voie ou en situation d'exclusion - VILLE DE TRAPPES
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 128 884,00 €.

Action n° 7 : Ateliers sociolinguistiques de Trappes — 2024 – VILLE DE TRAPPES
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 92 779,00 € .

Action n° 8 : Accès libre dans les gymnases en soirée Aller-vers et créer du lien – VILLE DE TRAPPES
Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 224 450,00 €.

Action n° 9 : Accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans pour sortir du microcosme Trappiste – VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 133 500,00 €

Action n° 10 : Femmes à l'honneur – VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 26 510,00 €.

Action n° 11 : Ateliers sportifs parents-enfants – VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 5 575,00 €.

Action n° 12 : Actions préventives et éducatives aux cybermédias et IA générative – VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 52 720,00 €.

Action n° 13 : Atelier Chantier d'Insertion "Librairie Mille Feuilles" – VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 298 300,00 €.

Action n° 14 : Actions contribuant au développement et à l'émancipation des adolescents 11/17 ans - VILLE DE TRAPPES

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 814 180,00 €.

Article 6 : Délai de réalisation

Le programme d'actions doit être achevé au plus tard le **31 décembre 2024**.

Article 7 : Compte-rendu financier

L'organisme bénéficiaire devra justifier l'emploi de la subvention lors de toute nouvelle demande ou, à défaut, au plus tard le **30 juin 2025**, en produisant un compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

La justification s'effectue directement dans l'espace Usagers de la plateforme DAUPHIN.

En cas de non production du compte rendu financier, la subvention sera reversée au Trésor public.
Si le financement excède la différence entre les produits et les charges, les sommes non utilisées seront reversées au Trésor public.

Article 8 : Contrôle

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'État à « *fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention* ».

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor public.

Article 9 : Publicité

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien du secrétariat d'État chargé de la citoyenneté et de la ville ».

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr> Accueil/Les programmes/Politique de la ville/Les subventions/Communiquer

Article 10 : Révision – Résiliation – Règlement des conflits

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Seul un avenant pourra en modifier les termes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en deux exemplaires originaux

Attention :

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le 19/09/2024

Pour l'organisme bénéficiaire
Prénom et NOM du signataire

Monsieur ALI RABEH
Le Maire

Pour l'État

Le Préfet délégué
pour l'égalité des chances
auprès du Préfet des Yvelines


Pascal COURTADE

Fait en deux exemplaires originaux

Attention :

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le 19/09/2024

Pour l'organisme bénéficiaire
Prénom et NOM du signataire

Monsieur ALI RABEH
Le Taure

Pour l'État

Le Préfet délégué
pour l'égalité des chances
auprès du Préfet des Yvelines


Pascal COURTADE